

DEPARTEMENT
LOIRE ATLANTIQUE
CANTON
SAINT NAZAIRE 2
COMMUNE
TRIGNAC

N° 54/23
SL/JLL
54_URBA_2023 - 02 - 21

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de TRIGNAC,

VU Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU le décret 2004-15 du 07 janvier 2004 portant réforme du Code des Marchés publics,

VU le décret 2004-1298 du 26 novembre 2004 relatif à diverses dispositions concernant les marchés de l'état des collectivités territoriales,

VU le décret 2014-56 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/06/2020 portant désignation des membres du Jury chargé du choix des maîtres d'œuvre en application des procédures prévues à l'article 74 du Code des Marchés publics,

**ARRETE DU MAIRE
PORTANT
NOMINATION DES
MEMBRES DU JURY DE
CONCOURS POUR LA
RESTRUCTURATION
DE L'ECOLE
MATERNELLE
DANIELE CASANOVA**

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres du jury de concours d'architecture :

ARRETE

Le Jury chargé d'émettre un avis sur le choix du maître d'œuvre dans l'opération désignée ci avant

ARTICLE 1^{ER} : Membres du jury :

1.1 – Collège des élus de la CAO :

Pour les titulaires :

- M. Le Président, M. AUFORT Claude, Maire
- M. BRIAND Gilles, Adjoint au Maire
- Mme MAHE-VINCE Dominique, Adjointe au Maire
- M. LELIEVRE Jean-Louis, Adjoint au Maire
- M. PICHARD Benoit, Conseiller Municipal
- M. NOUZILLEAU Didier, Conseiller Municipal

1.2 Collège des personnalités indépendantes qualifiées avec voix délibératives :

- M. RIGOLAGE Christophe, architecte à la Roche sur Yon
- Mme CHALLETON Emmanuelle, architecte à Nantes
- M. FORTIS Charly, architecte chargé de mission au CAUE ou son suppléant

1.3 Collège des personnalités compétentes avec voix consultatives

- M. ANIORT Philippe, DGS de la commune de TRIGNAC
- Mme CORDIER Emilie, adjointe au Maire
- M. ARNOULD Thierry, DST de la Commune de TRIGNAC
- Mme GODIN Marie-Luce, responsable du pôle Education de la commune de TRIGNAC
- M. Le Receveur municipal
- Mme ROBERT Sabrina, Directrice de l'école maternelle D. CASANOVA
- Mme LAYOUNI Khawla, représentante du cabinet AMOFI
- Mme REZEAU Audrey, représentante du cabinet AMOFI
- M. BELMER Thomas, représentant du cabinet AMOFI
- M ; Le Directeur Départemental de la Concurrence et des Prix
- Mme BOUYER Fanny, ATSEM à l'école maternelle Casanova

Fait à Trignac, le 21 février 2023

Monsieur Le Maire,

Claude Aufort

Maire Adjoint
Jean Louis LELIEVRE

